RCS : GRENOBLE
Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00384
Numéro SIREN : 809 841 166
Nom ou dénomination : ABC Auto 38

Ce dépôt a été enregistré le 03/08/2023 sous le numéro de dépôt B2023/012515

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

TRIBUNAL DE COMMERCE
24 JUIL. 2023
GRENOBLE

Bilan simplifié

N° 2033-A
(Applicable à compter du 31/12/2022)

A - ACTIF

	Brut	Amortissements, provisions	Net au 31/12/2022
1 - Actif immobilisé			
Immobilisations corporelles	12 400	10 099	2 301
TOTAL I *(5)*	12 400	10 099	2 301
2 - Actif circulant			
Stocks marchandises	4 435		4 435
Disponibilités	47 269		47 269
TOTAL II	51 704		51 704
TOTAL GENERAL (I + II)	64 104	10 099	54 005

B - PASSIF

	Net au 31/12/2022
1 - Capitaux propres	
Capital social ou individuel	500
Report à nouveau	22 174
Résultat de l'exercice	9 446
TOTAL I	32 120
3 - Dettes	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours *(4)*	12 500
Fournisseurs et comptes rattachés *(4)*	7 935
Produits constatés d'avance	1 450
TOTAL III	21 885
TOTAL GENERAL (I + II + III)	54 005

certifie conforme

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Compte de résultat simplifié de l'exercice

N° 2033-B
(Applicable à compter du 31/12/2021)

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION		Exercice
Ventes de marchandises	dont export et livraisons intracommunautaires	**67 548**
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)	**67 548**

CHARGES D'EXPLOITATION	
Achats de marchandises *(y compris droits de douane)*	**26 677**
Variation de stock *(marchandises)*	**923**
Autres charges externes	**24 501**
Impôts, taxes et versements assimilés	**2 332**
Charges sociales	**69**
Dotations aux amortissements	**2 400**
Total des charges d'exploitation (II)	**56 902**
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**10 646**
Produits et charges divers — Charges exceptionnelles (VI)	**1 200**
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)	**9 446**

B - RÉSULTAT FISCAL

	Bénéfice	Déficit
	9 446	

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice	Déficit
	9 446	

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice	Déficit
	9 446	

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-C
(Applicable à compter du 31/12/2021)

Immobilisations
Amortissements – Plus-values – Moins-values

I - IMMOBILISATIONS

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS	Montant brut des immobilisations au début de l'exercice	Réévaluations	Virements	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluations ou écart de réévaluation des immobilisations à la fin de l'exercice
Immobilisations corporelles					
Installations techniques matériel et outillage industriels	**12 400**			**12 400**	
TOTAL rubrique I	**12 400**			**12 400**	

II - AMORTISSEMENTS

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	**7 619**	**2 400**		**10 019**
TOTAL rubrique II	**7 619**	**2 400**		**10 019**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-E
(Applicable à compter du 31/12/2021)

Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - CHIFFRE D'AFFAIRES OU RÉPONSE CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		67 548
	TOTAL 1	67 548

III - CHARGES ARRÊTÉES POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

Achats		26 677
	TOTAL 3	26 677

IV - VALEUR AJOUTÉE PRODUITE

Calcul de la valeur ajoutée *(Total 1 + Total 2 - Total 3)*	40 871

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

IDENTIFICATION

M Benlatreche Faouzi
28 RUE DIDEROT
38400 SAINT MARTIN D HERES
FRANCE

N° d'adhérent : 20211050081212

Pour le compte de :
SAS ABC AUTO 38
28 RUE DIDEROT
38400 SAINT-MARTIN-D'HERES

N° SIREN : 809 841 166
Période déclarée : Année 2022
Date limite de dépôt : 18/05/2023

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS

Formulaire N° 2065 *(applicable à compter du 31/12/2022)*

Annexe N° 2033-A *(applicable à compter du 31/12/2022)*

Annexe N° 2033-B *(applicable à compter du 31/12/2021)*

Annexe N° 2033-C *(applicable à compter du 31/12/2021)*

Annexe N° 2033-E *(applicable à compter du 31/12/2021)*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065
(Applicable à compter du 31/12/2022)

Impôt sur les sociétés

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

ESULTAT FISCA

Bénéfice imposable au taux normal	9 446	Bénéfice imposable à 15%	Déficit *(report du 2033-B)*

SAS ABC AUTO 38
Société par actions simplifiée
Au capital de 500 (cinq cents) euros
Siège social : 28 Rue Diderot – 38400 St Martin d'Hères
Siret 809 841 166 000 14

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du 16 mai 2023

L'an deux mille vingt trois,
le 16 mai,
à 10 heures,
Les associés de la société par actions simplifiée ABC AUTO 38 au capital de 500 euros divisés en 100 parts sociales, dont le siège social est situé à 38400 Saint Martin d'Hères, 28 Rue Diderot, se sont réunis a udit siège sur convocation qui leur a été faite par Monsieur Faouzi Benlatrèche, Président, conformément aux statuts,

Sont présents ou représentés :

Monsieur Faouzi Benlatrèche 85 parts sociales, numérotées de 1 à 85 ;

Monsieur Jean Luc Vacheron 10 parts sociales, numérotées de 86 à 95 ;

Monsieur Alain Galtier 5 parts sociales, numérotées de 96 à 100,

Soit au total 3 associés présents ou représentés, totalisant 100 parts.

Monsieur Faouzi Benlatrèche préside la réunion. Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité absolue.

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

Les statuts de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31/2/12/2022, ainsi que l'inventaire ;

Le rapport de la Gérance ;

Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;

La feuille de présence.

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions

F.B

prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Il déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première résolution :

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022.
En conséquence, l'assemblée donne quitus à la gérance pour sa gestion au cours dudit exercice.
Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

L'assemblée approuve les conventions visées à l'article L.223-19 du Code du Commerce.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution :

Les associés décident d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2022 en totalité au compte « report à nouveau » qui de la somme de 22 174,65 euros, se trouve porté à la somme de 31 620,14 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance.



F_B